## BULLETIN D'INSCRIPTION PLAINES DE VACANCES DE PRINTEMPS

secrétariat des activités de vacances

#### **ATTENTION:**

Des modifications des lieux d'accueil sont susceptibles d'intervenir.

#### Comment s'inscrire?

- 1. Complétez notre formulaire en ligne : www.jeunesseabruxelles.be
- 2. Complétez le bulletin d'inscription pour les plaines de vacances et faites-le nous parvenir pour le lundi 07 avril 2025\* au plus tard soit :

- par courriel (jeunesse.asbl@brucity.be);
- par courrier (Avenue de l'Héliport, 56 1000 Bruxelles) ;

ou en vous rendant directement dans nos bureaux (Avenue de l'Héliport, 56 - 1000 Bruxelles).

Un dossier de confirmation sera envoyé à chaque participant·e. Vous y trouverez un bulletin de virement pour effectuer le paiement ainsi que plus de précisions concernant le matériel à apporter. Dans ce courrier, vous trouverez également une fiche santé et une autorisation parentale. Ces documents doivent être complétés et remis le premier jour à la personne en charge de l'accueil.

\*Conformément à l'article 7 du Règlement Général des Activités de vacances de la Ville de Bruxelles, après cette date limite, des inscriptions peuvent être validées :

- en fonction des disponibilités dans chaque centre de vacances (par exemple, en cas de désistements d'autres enfants) ;
- en suivant l'ordre chronologique de réception des inscriptions hors délais dans notre service.

Le Secrétariat des Activités de vacances prendra directement contact par téléphone avec vous si une place est disponible aux dates choisies.

#### Conditions d'annulation :

Dès l'instant où vous ne souhaitez plus maintenir votre inscription, il est impératif de le faire savoir par écrit au secrétariat des activités de vacances minimum 5 jours ouvrables avant la date du début de l'activité, que le paiement ait ou non été effectué, que l'inscription ait ou non été confirmée. Dans ce cas, aucun frais ne vous

Dans le cas contraire\*, des frais vous seront facturés :

- · Pour une semaine de 5 jours : 60€ pour le tarif plein, 20€ pour le tarif préférentiel ou 10€ pour le tarif social ;
- · Pour une semaine de 4 jours : 48€ pour le tarif plein, 16€ pour le tarif préférentiel ou 8€ pour le tarif social ;
- · Pour une semaine de 3 jours : 36€ pour le tarif plein, 12€ pour le tarif préférentiel ou 6€ pour le tarif social.

Par ailleurs, l'éventuelle inscription aux semaines suivantes ou à d'autres activités (stages - séjours) est automatiquement annulée.

\*sauf sur présentation d'un certificat médical de l'enfant au secrétariat des activités de vacances.

#### Informations personnelles

| Nom(s) de la (/des) personne(s) en charge de l'enfant:  | Merci de compléter un formulaire par enfant  |
|---|--|
| 1)  | De nouveaux formulaires peuvent vous être envoyés sur<br>simple demande au Secrétariat des activités de vacances |
| 2)  |  |
| Adresse: Bte :  | Nom et Prénom de l'enfant:   |
| CP: Ville:  |  |
| 1) Gsm:   | Né(e) le:/   |
| 2) Gsm :  | Numéro de registre national :  |
| 1) Autre numéro :   | Sexe: OF OM  |
| 2) Autre numéro :   | Ó 1.67   |
| 1)Numéro de registre national :   | École fréquentée:  |
| 2)Numéro de registre national :   | Maternelle     Primaire  |
| Adresse e-mail:   | Adresse:   |
| Une des personnes est-elle membre du personnel communal de la Ville de Bruxelles?   |  |
| ○ Oui ○ Non   |  |
| Si oui, veuillez joindre une copie de la carte de la Ville.   | 37 -11   |
| En signant ce formulaire, j'autorise l'asbl Jeunesse à Bruxelles à traiter mes données à caractère personnel et les données concernant mon enfant dans le respect de l'application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD EU-2016-679). En cas d'incident, je | Veuillez apposer ici<br>une vignette de mutuelle de votre<br>enfant  |
| confirme prendre en charge les frais médicaux éventuels de l'enfant.  |  |
| Date:/  | Cachet de l'école<br>fréquentée par<br>l'enfant  |
|   | Attention verso —  |

# BULLETIN D'INSCRIPTION PLAINES DE VACANCES DE PRINTEMPS

SECRÉTARIAT DES ACTIVITÉS DE VACANCES
Avenue de l'Héliport, 56 - 1000 Bruxelles
Tél 02/274 21 10
jeunesse.asbl@brucity.be
www.jeunesseabruxelles.be

De nouveaux formulaires peuvent vous être envoyés sur simple demande au Secrétariat des activités de vacances

### Attention : pas d'inscription après le 07 avril!

| Prénom de l'enfant :   | Nom de l'enfant :  |
|--|--|
| Né(e) le:  | Âge de l'enfant :  |
| 1. Cochez la(les) période(s) choisie(s) : [  |  |
| Du lundi 28 avril au vendredi 02 mai 2025<br>(Attention jour férié le jeudi 01 mai 2025)   |  |
| Du lundi 05 mai au vendredi 09 mai 2025  |  |
| 2. Cochez l'endroit où vous déposerez voti   | ATTENTION: Des modifications des lieux d'accueil sont susceptibles d'intervenir.   |
| Plaine de Heembeek II : enfants de 6 à 12 ans  * En plaine   | Heembeek - Rue François Vekemans, 38 - 1120 Bruxelles  Heembeek - Rue des Trois-Pertuis, 4 - 1120  la Croisée des Chemins - Avenue des Croix de Guerre, 80 à 1120 Bruxelles  Croisée des Chemins - Avenue des Croix de Guerre, 78 à 1120 Bruxelles |
| Plaine Emile Jacqmain I et II: enfants de 3 à 12 ans  * En plaine École fondamentale E   | Emile Jacqmain- Rue Véronèse, 21 à 1000 Bruxelles<br>de Haren- Rue de la Paroisse, 34 à 1130 Bruxelles   |
| Plaine Héliport I et II : enfants de <b>3 à 12 ans ★</b> En <b>plaine</b> École fondamentale d   | de l'Héliport - Rue Simons, 12 à 1000 Bruxelles  |
| Plaine Émile André I et II : enfants de <b>3 à 12 ans ★</b> En <b>plaine</b>   | Émile André - Rue Haute, 107 à 1000 Bruxelles  |
| Plaine Parc Astrid II: enfants de 6 à 12 ans   | ile Bockstael - Rue du Heysel, 104 à 1020 Bruxelles<br>du Parc Astrid - Avenue de Madrid, 100 à 1020 Bruxelles   |
| Plaines: Accueil directement sur le lieu de pla<br>Le matin : de 7h00 à 8h45<br>Le soir : de 16h30 à 18h00   | laine <b>Centres d'accueil</b> Liaison en bus vers le lieu de plaine<br>Le matin : de 7h00 à 8h00<br>Le soir : de 17h00 à 18h00  |
| En signant ce formulaire, j'autorise l'asbl Jeunesse à Bruxel<br>mes données à caractère personnel et les données conce<br>enfant dans le respect de l'application du Règlement Gér<br>Protection des Données (RGPD EU-2016-679). En cas d'i<br>confirme prendre en charge les frais médicaux éventuels de | ernant mon<br>enéral sur la Signature:<br>l'incident, je   |